



**Conseil communal du 19/04/22
Communiqué de presse**

Point 1. DT1 - DIRECTION GENERALE – MISE A L'HONNEUR DU DIRECTEUR DU CENTRE DE VACCINATION DE SOIGNIES ET DE SON EQUIPE

Le Conseil communal mettra à l'honneur ce mardi 19 avril l'ensemble des personnes qui ont participé à la mise sur pied du Centre de vaccination de Soignies.

Ouvert le 24 février 2021, le Centre de vaccination de Soignies a été l'un des premiers centres de vaccination qui a pu voir le jour.

Pendant près de 400 jours, les infirmi.er.ère.s, médecins, secrétaires et autre personnel du CHR Haute Senne, avec l'appui de militaires de la Défense Nationale ont réussi à vacciner 130 000 personnes (129 300 adultes et 700 enfants). Avec un taux de couverture vaccinale de 85%, cette belle équipe de plus de 100 personnes a dépassé le taux moyen de vaccination en Wallonie.

Du 11 au 13 juin 2021, ce sont même plus de 7200 personnes qui ont été vaccinées grâce au « Marathon de la Vaccination » un relai de 65 heures non-stop a été organisé par le Centre de vaccination sonégien.

La situation épidémiologique s'améliorant, le centre de vaccination de Soignies a fermé ses portes le 31 mars 2022.

Le conseil communal de la Ville de Soignies mettra donc à l'honneur les personnes suivantes :

- Le Docteur Van Honacker, Médecin et Directeur du Centre de vaccination de Soignies, ainsi que l'ensemble de son équipe. Au total, une centaine de personnes,
- Madame Trotti, Directrice Générale du CHR Haute Senne. Le CHR Haute Senne a mis à disposition plusieurs locaux et infrastructures pour le centre de vaccination,
- Monsieur Brice Payen, Directeur Médical du CHR, pour le travail réalisé par lui et son équipe pour les soins prodigués aux patients pendant les période COVID,

- Monsieur Olivier Darquennes, Directeur des Soins Intégrés du CHR et membre de la Cellule en charge de la lutte contre le COVID pour le Gouvernement wallon,
- Monsieur le Colonel Dobbelaere, Colonel d'aviation, Administrateur militaire et Commandant Militaire de la Province de Hainaut, pour avoir mis à disposition du Centre de vaccination de Soignies des militaires de la Défense nationale pour accueillir et accompagner les citoyens.

Point 2. MOTION RELATIVE A L'EFFONDREMENT KARSTIQUE A LA ROUTE DE MONTIGNIES A NEUFVILLES - VOTE

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 19 avril une motion visant à demander au Gouvernement wallon de prévoir des budgets afin de réaliser des travaux suite à l'effondrement karstique survenu à la route de Montignies, à Neufvilles lors des inondations subies en juillet dernier.

Alors que plusieurs investigations étaient entreprises par le SPW à la demande de la CACEFF, la Ville de Soignies a pris en charge les déviations locales (rue Hubermont et chemin Saint Nicolas) et les mesures de police administratives adéquates pour permettre la circulation sur la zone impactée.

En date du 3 mars 2022, le SPW a informé la Ville de Soignies que l'étude était achevée et que les résultats seraient connus ultérieurement.

En date du 23 mars, la Ville de Soignies a demandé au SPW de lui transmettre les rapports réalisés afin que le SPW puisse mettre sur pied une réunion de concertation pour prévoir la suite des travaux à réaliser.

Etant donné que les voiries communales de déviation n'ont pas été conçues pour recevoir un tel charroi et que leur état se dégrade,

Compte tenu des objectifs stratégiques et opérationnels qu'il s'est fixé dans le cadre de son Programme Stratégique Transversal 2019 – 2024, le Collège communal a invité le conseil communal de la Ville de Soignies à demander au Gouvernement wallon :

- De prévoir un budget pour le comblement et la sécurisation du trou karstique ;
- De prévoir également un budget pour la réfection de la voirie régionale où l'effondrement karstique a eu lieu ;

- De prévoir également un budget pour la réfection des voiries communales qui servent actuellement pour la déviation mise en place pendant ce sinistre (ces voiries n'étant pas prévues pour un tel charroi) ;
- De transmettre, au plus tard pour le 30 juin 2022, un calendrier prévisionnel des travaux envisagés ;
- De prévoir une campagne de surveillance de ce type de phénomène sur le plan local ;
- D'en informer le Ministre-Président de la Région wallonne, le Ministre wallon du budget et le Ministre wallon en charge des infrastructures routières.

Point 3. DT1 - DIRECTION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 MARS 2022 - VOTE

Point 4. DT2 - FINANCES - MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N° 1 DU SERVICE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2022 - VOTE

Le Conseil communal de la Ville de Soignies sera invité à approuver ce mardi 19 avril la modification budgétaire n°1 du service ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2022.

Cette modification budgétaire est considérablement impactée par la crise mondiale que nous traversons et les conséquences de l'inflation sans précédent que nous connaissons actuellement. Force est de constater que si l'augmentation généralisée des prix, notamment en matière d'énergie, pèse sur le budget des ménages, elle pèse également lourdement sur celui des communes qui devront aussi faire face aux indexations répétées des salaires en 2022. Les finances de la Ville continuent à être positives et à être gérées de manière prudente et réfléchie.

La modification budgétaire ordinaire n°1 se solde avec un BONI global de 3.285.120 €.

Au niveau des recettes :

On retrouve, entre autres, dans cette première modification budgétaire :

1) Des subsides à percevoir :

- ✓ Subside de fonctionnement pour le Mad Coworking (70.000 €)
- ✓ Subside « gratuité scolaire » pour le maternel (2.686 €)
- ✓ Subside de la FWB pour l'acquisition de matériel numérique pour les élèves de l'EEPSIS : 2.925 €
- ✓ Subside « BiodiverCité » (12.000 €) pour couvrir des dépenses de protections d'espèces et de sites, mares et cours d'eau, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, aménagement pour la faune, plantations, sentiers et chemins, sensibilisation,...

2) Les redevances dues par les copropriétaires du centre commercial «Les Archers » pour les années 2020 et 2021 (20.195 €)

3) Le prélèvement sur les provisions du service ordinaire pour faire face au déficit de l'exercice propre : 321.000 €

Au niveau des dépenses :

Les principales augmentations sont :

- Les 3 indexations 2022 des salaires : + 550.000 €
- Le transfert des provisions « assainissement – inondations » dans le fonds de réserve extraordinaire : + 200.000 €
- Le traitement des boues suite aux inondations de 2021 : + 97.245€
- Une charge financière supplémentaire de 73.634 € pour des nouveaux emprunts à contracter.
- Augmentation du poste carburant : + 10.000 €
- Augmentation des crédits relatifs aux assurances : + 61.000 €

La modification budgétaire extraordinaire n°1 se solde, quant à elle, avec un Boni global de 2.800.182 €.

Au niveau de l'exercice propre :

On retrouve une augmentation des crédits pour :

- Renouvellement de l'infrastructure réseau : 110.000 € subsidiés à 80 % dans le cadre du Projet Tax On Pylons
- Aménagements – Maison de village d'Horrues : + 128.000 € (soit un crédit total de 243.000 €)
- Salle culturelle Victor Jara – Réparations (honoraires) : 21.000 €
- EEPSSIS – Etude installation de chauffage : 12.000 €
- EEPSSIS – Modernisation des équipements pédagogiques programme 2020-2021 (subsidé) : 10.848,75 €
- Salle de sports à Naast – Actualisation du crédit : + 392.000 € (soit un crédit total de 1.382.000 €)
- Collégiale Saint Vincent – Vitraux (2ème phase) – coordinateur : + 2.600 (soit un crédit total de 115.285 €)

Au niveau des exercices antérieurs :

On retrouve une augmentation des crédits pour :

- Mécaville – plafonnage nouveau locaux (+ 8.000 € => 21.612,50 €)
- Ecole de Naast – honoraires (+13.000 € => 28.000 €)
- Piscine – travaux de rénovation – (+ 659.000 € => 3.082.868,28 €)
- Soignies Sports – Honoraires pour la construction de nouveaux vestiaires (+ 21.328,49 € => 40.060 €)
- Collégiale – Réparations des vitraux (+3.600 € => 226.964,63 €)
- Collégiale – Honoraires pour la phase 5 (+5.500 € => 25.000 €)
- Gare de Neufvilles – honoraires pour la phase 1 (+ 12.990 € => 22.990€)
- Mécaville – création d'un zone hors poussière (+ 13.015,31 € => 78.015,31 €)
- Travaux aménagement de trottoir au Grand Chemin (+11.830 € => 111.830,90 €)
- Mise en valeur de la fontaine Simpélourd par un éclairage public (+ 15.574,01 €)
- Etude hydrologique – Neufvilles et Thieusies (subsidé) (+ 20.000 € => 60.000 €)
- EEPSSIS – Extension bloc sanitaire (subsidé) (+ 11.068,37 € => 81.068,37 €)

En recette, des subsides ont fait l'objet d'inscriptions budgétaires :

- ✓ PIC 2022- 2024 : + 1.410.316,50 €
- ✓ PIMACI 2022-2024 : + 380.705,95 €
- ✓ PIWACY : + 750.000 €

- ✓ Création d'espaces verts en milieu urbanisé : + 835.904,00 €
- ✓ Soutien régional pour gestion des risques d'inondations : + 185.060 €
- ✓ Programme priorité de travaux Covid 19 : EEPSSIS – Extension bloc sanitaire : + 63.675,51 €
- ✓ Programme priorité de travaux Covid 19 : Casteau – Extension bloc sanitaire : + 21.119,45 €
- ✓ Le Modern – étude préalable : + 19.862,39 €

Pour financer ces dépenses extraordinaires, des prélèvements sur les fonds de réserves ont été réalisés pour un montant total 384.102,62 €. Le fonds réserve extraordinaire s'élève actuellement à 4.987.572,95 euros :

Point 5. DT2 - FINANCES - DÉSAFFECTATION DE SOLDE D'EMPRUNT - APPROBATION - VOTE

Point 6, 7 et 8. FONDS FEDER - PROGRAMMATION 2021-2027 - APPEL A PROJETS

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 19 avril 2022 différents points relatifs au dépôt de candidatures dans le cadre de l'appel à projets FEDER 2021-2027.

L'Union Européenne relance cette année un nouvel appel à projets dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Pour la Wallonie, le programme opérationnel FEDER disposera d'un budget européen de **595,6 millions d'€**, le tout réparti selon un programme stratégique bien défini et à destination de différents acteurs et territoires.

Pour la Ville de Soignies, ce nouvel appel à projets représente une opportunité de pouvoir financer **trois projets essentiels pour son développement territorial.**

Le premier est bien sûr lié à la dépollution **du site de l'ancienne gobeletterie Durobor** (projet porté par la Spaque et la Sogepa), mais aussi de répondre à un premier objectif fixé par le Collège communal dans le cadre de la réaffectation du site : **la construction d'une voirie de connexion entre le Quartier des Carrières et la chaussée du Roeulx.**

Les deux autres projets sont intimement liés au patrimoine :

- *La requalification de l'îlot intérieur du « **Parc du Vieux Cimetière** »*
L'objectif de ce projet est de permettre la rénovation et l'extension du Parc classé du XIIe siècle, dit « du Vieux Cimetière » en créant une nouvelle boucle de circulation piétonne, dans un espace vert et convivial à haute

valeur patrimoniale. L'extension du Parc du Vieux cimetière prévoit un agrandissement de 11 ares supplémentaires d'espaces verts en plein centre ville de Soignies.

- *La rénovation du bâtiment Art Nouveau « **Le Modern** »*
L'objectif est ici de restaurer ce témoin unique de l'architecture « Art Nouveau », datant de 1904, en permettant sa mise en valeur, mais aussi de lui rendre ses fonctions premières d'Horeca et d'y intégrer la création de logements publics.

Ces deux derniers dossiers ont la particularité de s'intégrer dans « **l'Objectif stratégique 5 - "Une Wallonie plus proche du citoyen" - mesure spécifique 15 "Développement urbain** » de l'appel à projets, dont la sélection des dossiers a été déléguée au bassin de vie « Cœur de Hainaut ». Ce dernier procédera à une présélection des dossiers à introduire auprès de l'Europe dans le courant du mois d'avril.

Le Conseil communal est donc amené, ce jour, à se prononcer sur le dépôt de ces deux projets dans le cadre de la présélection des dossiers, mais aussi à valider deux accords de principe quant à la signature de conventions permettant de remplir un critère essentiel de l'appel à projets FEDER : l'obtention de droit réel sur les parcelles à aménager.

Point 9. MARCHES PUBLICS - MARCHÉ DE SERVICES - RÉFECTION DE VOIRIE ET AMÉNAGEMENT D'ESPACE PUBLIC AU SQUARE DE SAVOYE A SOIGNIES - INTERVENTION D'UN AUTEUR DE PROJET - VOTE

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 19 avril 2022 le lancement d'un marché de service visant à désigner un auteur de projet pour les travaux de réfection de voirie au Square de Savoye à Soignies.

La Ville de Soignies souhaite offrir une seconde vie à cet espace public d'environ 3000 m² situé dans le quartier des Carrières. Une réfection complète des lieux est donc envisagée.

Au-delà de la rénovation des revêtements, il y a lieu de revoir la zone de circulation des véhicules afin d'améliorer la mobilité pour tous les usagers tout en favorisant la présence d'espaces verts et de nouvelles plantations.

Un processus de participation citoyenne sera envisagé afin que le projet puisse être construit avec les habitants du quartier.

Le montant estimé de ce marché est de **43.000 €** TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Point 10. MARCHES PUBLICS - PLACE JOSEPH WAUTERS A SOIGNIES - ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - VOTE

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 19 avril 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché de fourniture dans le but d'acquérir du mobilier urbain.

C'est un marché important pour la Ville de Soignies puisqu'il vise à meubler le tout nouvel espace de la place Wauters dans le quartier des Carrières. Il s'agira de proposer une gamme de mobilier personnalisée qui permettra d'embellir les lieux mais aussi de créer de la cohésion sociale en proposant des espace conviviaux pour toutes les générations.

Le montant estimé de ce marché est de **151.492,00** TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 et sera financé par emprunt.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Point 11. DT2 - MARCHES PUBLICS - CREATION D'UN PARKING A LA ROUTE DE MONTIGNIES A NEUFVILLES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - VOTE

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 22 mars 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché de travaux portant sur la création d'un parking à la route de Montignies à Neufvilles.

Le marché porte sur création d'un parking à la route de Montignies à Neufvilles.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la création de l'espace. Cet espace multifonctionnel et intergénérationnel a en effet permis de ramener de l'activité dans le centre du village et une plus grande fréquentation des lieux. Afin de favoriser cette dynamique et encourager l'utilisation de cet

espace public mais aussi de faciliter l'accès à la maison de village et aux installations de l'US Neufvilles, le Collège communal souhaite pouvoir offrir des places de parking supplémentaires.

Au total, ce sont 55 places de parking supplémentaires qui seront mises à disposition.

Le montant estimé de ce marché est de **130.973,22 €** TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 et sera financé via un emprunt.

Le marché sera lancé par procédure négociée directe avec publication préalable.

Point 12. MARCHES PUBLICS - MAISON DE VILLAGE D'HORRUES - TRAVAUX DE RESTAURATION DE TOITURE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - VOTE

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 19 avril 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché de travaux portant sur la restauration de la toiture de la Maison de village d'Horrues.

Ce projet représente un pas supplémentaire vers la rénovation de cet espace important pour la vie du village d'Horrues.

Le montant estimé de ce marché est de 48.144,27 € TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 et sera financé via un emprunt.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Point 13. MARCHES PUBLICS - REFECTION DU CHEMIN DE LA PLATINERIE A SOIGNIES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - VOTE

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 19 avril 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché de travaux portant sur la réfection du chemin de la Platinerie à Soignies.

Il s'agira de remettre à neuf cette voirie qui a fortement été impactée lors des inondations survenues en juillet dernier. Cette rénovation portera sur

la réfection complète de la voirie jusqu'en fond de coffre (fondations et sous-fondations), de la station Biamont jusqu'au carrefour avec la rue Hubeaumel.

Le montant estimé de ce marché est de 149.789,17€ TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 et sera financé via un emprunt.

Le marché sera lancé par procédure ouverte.

Points 14 et 15. GRH- REGLEMENT DE TRAVAIL APPLICABLE AU PERSONNEL COMMUNAL NON ENSEIGNANT ET AU PERSONNEL DE LA PISCINE - MODIFICATION - VOTE

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 19 avril 2022 les modifications au règlement de travail applicable au personnel communal enseignant et au personnel de la piscine communale.

Afin de tendre à un parallélisme entre les règlements de travail de la Ville et du CPAS et d'actualiser les données, le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le projet de modification du Règlement de travail applicable au personnel communal non enseignant et au personnel de la piscine.

Les amendements proposés ont traits notamment à :

- l'actualisation des données relatives à l'organisme de contrôle CERTIMED. Des précisions sont également apportées quant aux tranches horaires durant lesquelles les contrôles médicaux seront effectués;
- l'intégration des remarques émises par les délégations syndicales lors du comité particulier de négociation du 27 janvier 2021 ;
- la mise à jour des renseignements administratifs (annexe A) et l'intégration de la liste des secouristes et des membres de lutte contre l'incendie;
- l'adaptation de l'annexe B relative aux troussees de secours;
- l'insertion de la dispense concernant la vaccination dans le cadre de la pandémie de la Covid-19;
- la modification des annexes E - Mesures d'exécution du règlement relatif aux congés, aux absences et au régime de disponibilité du personnel

communal non enseignant - et F - Règlement de pointage - suite à la modification du logiciel de gestion du temps de travail;

- l'insertion dans l'annexe F - Règlement de pointage - de la possibilité de prétendre à l'horaire flottant pour les agents bénéficiant d'un temps partiel à 9/10ièmes temps.

Ce point avait été soumis au Comité particulier de négociation du 29 novembre 2021 ainsi qu'au Comité de direction du 03 décembre 2021. Les membres présents ont émis un avis favorable sur les modifications telles que proposées.

Point 1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE - BOUCLE DU HAINAUT - ETAT DE LA SITUATION – INFORMATION

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 22 mars 2022 des dernières actualités concernant la boucle du Hainaut.

- En date du 11 avril, la commission des Bourgmestres de la Boucle du Hainaut a rencontré la Ministre Tellier. Voici le communiqué de presse de cette rencontre :

« Boucle du Hainaut – Les Bourgmestres concernés rencontrent la Ministre Tellier et le collectif Revolht concernant la question des champs électromagnétiques

La Ministre wallonne de l'Environnement, Céline Tellier, a rencontré ce lundi matin la Commission des Bourgmestres de la « Boucle du Hainaut » ainsi que le collectif citoyen Revolht dans le cadre du projet de la « Boucle du Hainaut ».

La Ministre de l'Environnement s'était engagée à faire mener une étude scientifique sur les impacts des champs électromagnétiques sur l'environnement, la santé et la biodiversité. La démarche scientifique de cette étude réalisée par le *Centre de recherche en santé environnementale et santé au travail de l'Université libre de Bruxelles* a été présentée succinctement, ce lundi, aux Bourgmestres et représentants des 14 communes concernées par le projet de la « Boucle du Hainaut ». Cette étude comporte deux volets : une revue de la littérature scientifique existante et une revue des législations aux niveaux européens et internationaux. Elle n'est donc pas directement liée au projet de la « Boucle du Hainaut » et offre un spectre plus généraliste.

Une présentation de l'étude par l'équipe scientifique elle-même sera organisée très prochainement afin d'exposer de manière complète les résultats.

Céline Tellier, Ministre de l'Environnement : *« Nous devons travailler en bonne intelligence et objectiver la situation. Si la décision est prise d'avancer dans le processus de la « Boucle du Hainaut », je veux que cela se fasse en intégrant les risques tant pour la santé que pour l'environnement. »*

« L'étude scientifique d'impact étant clôturée, je souhaite désormais engager le travail au niveau législatif pour encadrer les projets d'installation de lignes à haute tension en tenant compte des études scientifiques, afin de protéger la santé des personnes, des animaux et l'environnement », complète la Ministre Céline Tellier.

D'ici la fin de l'année, l'ISSEP (Institut Scientifique de Service Public) présentera par ailleurs à la Ministre les résultats de ses travaux sur l'électrohypersensibilité. En outre, des campagnes de mesures de l'exposition réelle du public aux champs électromagnétiques seront organisées par l'ISSEP, permettant de tenir compte des expositions éventuellement cumulées.

Pour rappel, le projet de la « Boucle du Hainaut » consiste en la réalisation par Elia d'une nouvelle ligne à haute tension aérienne de 380 kV de 84km de long, entre Avelgem et Courcelles et traversant 14 communes du Hainaut. La première étape à franchir dans le cadre de ce projet est la révision du plan de secteur qui relève de la compétence exclusive du Ministre wallon de l'Aménagement du territoire, Willy Borsus. »

- Question posée par le Député Laurent Devin au Ministre Borsus en date du 23 mars au Parlement de Wallonie : Le Ministre Borsus n'a pas encore rencontré son homologue flamande malgré plusieurs rappels. Son homologue flamande avait fait le choix de passer par un intermédiaire indépendant pour discuter avec les différentes parties. Un rapport a été réalisé au sujet du projet Ventilus et communiqué à la Ministre en date du 28 février. Pour le moment, ce rapport n'est pas encore disponible car la Ministre se réserve la primeur de l'analyse.
- Question posée par le Députée François Desquennes au Ministre Philippe Henry en date du 19 avril au Parlement de Wallonie : Le dossier Boucle du Hainaut a été inscrit à un groupe de travail au niveau de la concertation des Ministres de l'énergie. Apparemment, le Ministre Henry n'y participe pas mais ce sont des représentants du cabinet Borsus qui y participent. Monsieur Desquennes interpellera donc le Ministre Borsus afin de connaître les conclusions des échanges.

Point 15. Réponses aux questions des Conseillers communaux

Point 16. Communications